

On motion of Mr. Comeau,

*Resolved*,—That the original of the Minutes of the New Brunswick Society for the Prevention of Cruelty to Animals, tabled before this Committee at the meeting of Thursday, May 8, 1969 be returned to the Society after a photocopy of the same has been made part of the official records of this Committee.

It was *agreed* that the tapes and film received on June 2, 1969 from W.N.E.W. Television Station, New York City, concerning an interview with Mr. Brian Davies be filed with the Clerk of the Committee as EXHIBIT III.

The Committee proceeded to consideration of Bill C-195, An Act to amend the Fisheries Improvement Loans Act.

A point of order was raised by Mr. Crouse as to the legality of Bill C-195.

After debate thereon,

The Chairman ruled Mr. Crouse's point of order unacceptable.

The Chairman's ruling was appealed and his ruling was sustained YEAS 11, NAYS 4.

On motion of Mr. Crouse,

That we not now proceed with this Bill, but that we report back to the House for a ruling by Mr. Speaker on the legality of the Bill.

The question being put on the above motion, it was *Resolved in the Negative* YEAS 4, NAYS 11.

The Honourable Jack Davis, Minister of Fisheries and Forestry, and Mr. A. Renwick explained the purpose of Bill C-195.

Clauses 1 and 2 carried.

The title carried.

Bill C-195 carried.

Sur la proposition de M. Comeau,

*Il est convenu* Que l'original des Procès-verbaux de la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick, déposé devant le Comité à la séance du jeudi 8 mai 1969, soit renvoyé à la Société après que l'on en aura inclus une photocopie dans les archives officielles du Comité.

Il est *décidé* que l'enregistrement magnétique et le film reçus le 2 juin 1969 de la station de télévision W.N.E.W. de New York, et relatifs à une interview de M. Brian Davies, soient portés au dossier par le secrétaire du Comité comme PIÈCE A L'APPUI III.

Le Comité passe à l'examen du Bill C-195, Loi modifiant la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

M. Crouse soulève une question de Règlement relativement à la légalité du Bill C-195.

Après débat à ce sujet,

Le président déclare la question de Règlement soulevée par M. Crouse irrecevable.

On en appelle de la décision du président, mais sa décision est appuyée par 11 voix contre 4.

M. Crouse propose—

Que nous interrompions l'étude de ce Bill, et que nous fassions rapport à la Chambre pour demander une décision de M. l'Orateur quant à la légalité dudit Bill.

La motion susmentionnée étant mise aux voix, elle est *rejetée* par 11 voix contre 4.

L'honorable Jack Davis, ministre des Pêches et Forêts, et M. A. Renwick expliquent l'objet du Bill C-195.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Le titre est adopté.

Le Bill C-195 est adopté.